

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 30

Artikel: Les boutons de Théodore : (fin)
Autor: Hager, Nelly
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187075>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tot voutron bin, mà vo z'ein reste,
Lâi fâ de n'air tot dào, ellia peste.

— « Se m'ein restê ! fâ Djan-Dâvi,
M'ein restê la grosse mâiti.

Lâi farâi bio dein ton mênadzo
Por on vilhie homo dè me n'âdzo,

Se n'avé pas on pou d'ardzeint,
Kâ ton medzi ne mè vaut rein !

Et pi vo n'êtès pas traô brâvo
Por mè ; assebin se comptâvo

Cein que mè reste à dèpeinsâ,
C'est que volliâvo m'ein allâ. »

Du cé dzo, tot tsanzâ dè gama ;
Atant lo monsu què la dama

Cocolaront lo Djan-Dâvi

Que sè trovâ ein paradi,

Kâ desiront : faut être sadzo

Po ne pas manquâ l'héretadzo.

Et tant qu'à son derrâi momeint

Djan-Dâvi ne manquâ dè rein.

Quand fut moo, son bio fe, sa felhie

Ein tserrieint dein 'na croubelhie

Sè z'hardès, viront pè lo bas

D'on boufet, on satset gonelliâ.

— « Dâo bounheu que n'ein z'u pacheince,

Desiront clliâo dzeins sein concheince ;

Kâ s'on a z'u cauquiès tracçâ,

N'ein lo magot, vou'aïque lo sa ! »

Et tot conteint dè lào trovaille,

Détatsont vito cllia renaille

Et traôvont d'abord on papâi.

— « C'est lo testameint, liai-lo vâi ! »

Dit la fenna qu'êtâi pressiaïe,

Mâ qu'est bintout bouleversâie

Quand le vâi se n'homo tsandzi

De frimousse et quand ye lâi dit :

« Ton père n'est que 'na canaille ;

Accuta cein que cllia racaille

Que ne no laissè rein d'ardzeint

A met dessus son testameint :

« Sa dè pierrès por assomâ

Ti clliâo que saront prâo bêtâ

Po bailli dévânt dè mourî

Tot lao bin.

(Signi) **Djan-Dâvid.** »

C.-C. D.

3

Les boutons de Théodore.

(Fin).

La sonnette retentit ; je me sentis trembler, mon cœur battait avec force.

Le proviseur entra, mais seul.

— Et Théodore, lui demanda-t-on, pourquoi ne vous accompagne-t-il pas ?

— Ne me parlez pas de ce mauvais sujet, mes chers amis, il est au cachot jusqu'à demain.

— Au cachot, qu'a-t-il donc fait pour mériter cette punition ?

— Une chose inouïe, incompréhensible, il a enlevé les boutons de sa tunique neuve.

— Dans quel but ?

— Je l'ignore, car il refuse avec obstination de dire ce qu'il en a fait.

Instinctivement, je portai la main à ma petite poche qu'ils remplissaient, et je rougis.

On se mit à table ; M. Dupal s'étonna de mon air contraint, intimidé, et me dit en caressant les longues tresses de mes cheveux :

— Tu vois, petite Nelly, que ton ami Théodore se conduit mal, et cependant il est bienheureux quand il te rencontre ici. Quelle paire d'amis vous faites !

— Je crois bien, reprit le proviseur, les arbres, les murs du lycée ont en plusieurs endroits des cœurs enflammés, traversés d'une flèche avec un N et un T : Nelly et Théodore...

Ce que j'éprouvais est impossible à décrire : on ne sait pas ce que peut souffrir un enfant, parce que ses impressions sont fugitives, mais il sent avec force, et je subissais un martyr réel. Ce fut bien pis encore lorsque le proviseur, à mille lieues de se douter de la réalité, me dit à brûle-pourpoint :

— Ma chère Nelly, puisque tu as toute l'amitié de Théodore, pourrais-tu savoir à quel usage il destinait ses boutons ?

— Depuis ce matin, mon esprit travaille pour deviner ce qu'un pareil cerveau brûlé a pu imaginer et par quelle idée saugrenue il a eu besoin de dégarnir sa tunique.

Je pris mon verre pour me donner une contenance, et en essayant de boire, je faillis m'étouffer. Pendant que je toussais, le bruit des fourchettes me semblait celui des boutons... S'ils allaient les découvrir dans ma poche, que penseraient-ils de moi ?

On essaya de parler d'autre chose, mais la fatalité s'en mêlant, la conversation revenait toujours à ces fameux boutons, et je n'osais plus faire un mouvement, ni prononcer une parole... Les mets les plus succulents, le dessert le plus exquis, me paraissaient d'une amertume indicible et je ressentais une souffrance réelle, une torture que je ne savais comment dissimuler.

Au café, des amis arrivèrent pour passer quelques instants ; on leur recommença aussitôt l'histoire des boutons et chacun fit là-dessus les commentaires les plus absurdes.

Mme Dupal s'aperçut qu'il y avait en moi quelque chose d'étrange et d'insolite. Elle ne m'avait jamais vue ainsi : un moment elle me crut malade et sa sollicitude augmenta ma détresse.

— Voyons, ma petite Nelly, qu'as-tu donc ? Est-ce l'absence de Théodore qui te chagrine et t'ôte l'appétit ?

— Non, madame, balbutiai-je les yeux pleins de larmes.

— Tu as pourtant quelque chose d'extraordinaire ; on croirait que tu as la fièvre et que ta petite poche renferme des trésors précieux, ta main ne la quitte pas... Et comme elle est volumineuse ! Montre-nous ce qu'elle contient ?

Je crus que j'allais me trouver mal. Un violent coup de sonnette vint à propos à mon secours. Je me levai vivement : par bonheur pour moi, ma bonne venait me chercher.

En rentrant à la maison, la pensée de ce que j'avais éprouvé d'angoisses me fit surmonter la crainte d'être punie. J'allai trouver ma mère, prête à un solennel aveu, préférant tout souffrir au supplice de garder plus longtemps ces boutons accusateurs.

Heureusement mon père se trouvait là ; j'étais son idole, et il intervenait toujours entre ma mère et moi, me traitant avec la plus grande indulgence. Je me jetai dans ses bras en sanglotant. Il m'embrassa avec tendresse en me demandant la cause de mon chagrin.

Je sortis aussitôt les boutons de ma poche, et, les lui mettant entre les mains, je lui dis au milieu de mes larmes :

— Père, c'est un souvenir que Théodore m'a envoyé avant-hier ; rapporte-les au lycée, car ce pauvre garçon est au cachot à cause de cela... Tu obtiendras sa grâce, n'est-ce pas ?

Ma mère me demanda sévèrement l'explication de mes paroles.

À mesure que je parlais, je la voyais sourire ; mon père riait aux éclats. Il prit aussitôt les boutons et se

rendit chez madame Dupal : le proviseur s'y trouvait encore. On juge de l'amusement de tous !

Quelques heures après, les boutons étaient réintégrés à la tunique. Pendant ce temps, Théodore dans le cachot du lycée, se comparait à tous les prisonniers d'Etat les plus célèbres, et composait une épître intitulée : *A mes boutons*, qui devait, pensait-il, m'inspirer un vif enthousiasme et lui assurer une part d'immortalité.

NELLY HAGER.

De la glace en un quart d'heure. — Il est à propos de rappeler, surtout à ceux qui habitent la campagne, le procédé suivant, simple, économique et rapide, pour se procurer de la glace en un quart d'heure :

Prenez un vase cylindrique en grès, pareil à ceux dont on se sert pour renfermer les confitures. Versez-y 57 grammes d'acide sulfurique, plus 33 grammes d'eau. A ce mélange, ajoutez 150 grammes de sulfate de soude en poudre.

Prenez ensuite, un second vase plus petit, également cylindrique, en verre ou en tôle vernie, remplissez-le d'eau pure et placez-le au sein de ce liquide.

Couvrez le tout.

Dans un quart d'heure, l'eau sera congelée et l'on retirera le bloc de glace obtenu. Puis on remettra le petit vase avec de nouvelle eau, et, après un quart d'heure, on aura un second bloc. On devra opérer en lieu frais, dans une cave autant que possible.

Le procédé est simple et économique, l'acide sulfurique et le sulfate de soude ne valant ensemble que 10 centimes.

L'origine de la guinguette.

Les hauteurs qui dominent Paris étaient remplies autrefois de moulins à vent, dont celui de la Galette, à Montmartre, est le seul survivant. Or, sur ces hauteurs se trouvaient en même temps d'immenses clos de vignes. Vers l'an 1660, il vint à l'esprit d'un des maîtres de ces moulins, de vendre au détail, chez lui, le vin de son clos. Ce meunier s'appelait Jean-Pierre Guinguet. Les consommateurs appelèrent sa maison la *guinguette*. Avec le temps, cette appellation devint commune à tous les petits cabarets qui s'établirent dans le voisinage de celui de Jean-Pierre Guinguet, et plus tard, à tous les cabarets de bas-étage de Paris et de la province.

Une course sans le savoir.

Un incident comique a eu lieu pendant la fête des sous-officiers. Deux Lausannois, livrés aux joies de Bacchus, ont la velléité d'aller goûter le vin de papa Bize, et montent en chancelant dans un fiacre stationnant à Beaulieu.

— A..... à.... la Cité, dit l'un d'eux.

— En rou.... ou.... te, dit l'autre.

Et quelques secondes après, ils dormaient à qui mieux mieux.

Le cocher, qui n'avait pas mal vidé de demi-litres pendant la journée, n'était pas moins influencé, et sommeillait au point que son cheval les conduisit, au hasard, au milieu de la place de St-François.

Après un instant, il ouvrit un œil, se souvint qu'il devait reconduire ces messieurs en Beaulieu, tourna lourdement sa voiture dont les roues grinçè-

rent sur le pavé, prit par le Grand-Pont et abaissa de nouveau sa paupière.

De là, le cheval se dirigea sur la place de fête, où il s'arrêta à l'endroit même d'où il était parti.

Les deux voyageurs dormaient toujours profondément, n'ayant aucune idée de ce qui s'était passé. Aussi, quand le cocher voulut leur réclamer le paiement, refusèrent-ils de la manière la plus catégorique, comme des hommes qui ont la conviction de n'avoir pas quitté la place, et qui ont droit, au contraire, à une indemnité pour le retard.

Des coups de poing furent échangés, et le magistrat est actuellement nanti de cette affaire, qu'il est fort embarrassé de trancher, le cheval seul ayant conscience des faits.

Nous avons rencontré l'autre jour le brave M. Simoneau, que l'on appelle généralement le papa Simonin. C'est un homme honnête, serviable, mais d'une extrême faiblesse de caractère et ne sachant jamais prendre un parti. Il s'appuie péniblement sur une jambe de bois, à la suite d'un accident où il se fractura le genou, il y a 5 ans. L'amputation fut jugée nécessaire.

Après l'opération, quelques amis étaient réunis autour de son chevet.

— Eh bien, papa Simoneau, dit l'un d'eux, comment vous trouvez-vous ?

— Ça va mieux, je crois que je m'en tirerai.

Puis, indiquant son membre mutilé, il ajoute avec un sourire triste :

— Au moins vous ne direz plus maintenant que je ne sais jamais sur quel pied danser.

Un avocat entend du bruit la nuit dans son appartement. Soupçonnant quelque voleur, il ouvre la porte avec précaution, et aperçoit en effet un individu en train de forcer son secrétaire. D'un bond, l'avocat, doué d'une force peu commune, saute sur le malfaiteur et le terrasse.

— Misérable, tu ne m'échapperas pas !

— Grâce, Monsieur, laissez-moi fuir ; j'ai quatre pauvres petits enfants !

— Je connais cela. Allons, suis-moi au bureau de police, et si tu fais un mouvement, je t'étrangle.

— Soit, fait le voleur avec résignation ; me voilà devant le tribunal... C'est vous, Monsieur l'avocat que je choisirai pour ma défense. Vous ne pouvez pas me refuser ça.

L'avocat fut si stupéfait de cette proposition, qu'il lâcha son prisonnier et l'envoya se faire pendre ailleurs.

Réponse au problème précédent : Cupidon avait 1200 pommes. — Ont donné la solution, MM. Crottaz, Daillens ; Soutter, Aigle ; Crottaz, Romanel ; Bastian, Forel ; Chenuz, Belmont ; Chappuis, Bursins ; RoCHAT, Genève ; L. Payot, Lausanne ; Crottaz, Romanel ; Thuillard, Crissier ; Maire, Genève ; Capt, Orient-de-l'Orbe ; Borel, Bex ; Bonvalet, à la Rusille ; Mayor, Yvonand ; Dony, Cossonay ; D. Perrin, Payerne ; Renaud, Coppet.

Quelle heure est-il ?

Dites-moi quelle heure il est. — Il reste encore de la journée les quatre tiers de ce qui est déjà écoulé, la journée étant de 12 heures.

L. MONNET.